

# REGLEMENT CHALLENGE DES RALLYES 2019

## Pilotes et Copilotes

### Challenge Patrice MONTAGNAT

#### **Article 1 :**

L'ASA Dauphinoise organise un challenge des Rallyes ouvert à tous les pilotes et copilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2019. Tout licencié qui souhaite participer à ce Challenge DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal.

**Inscription gratuite** et pouvant se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote). **Seuls seront pris en compte les résultats réalisés après la date d'inscription au challenge.**

#### **Article 2 :**

Les 4 Rallyes de l'ASA : **MATHEYSINE, TRIEVES, CHARTREUSE et BALCONS EST** comptent pour le classement des pilotes et copilotes.

Les résultats seront retenus et comptabilisés en tenant compte du classement par CLASSES ainsi que du NOMBRE DE PARTANTS par Classe.

#### **Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :**

Classement dans la classe :

Classement	Points
1er	15 pts
2em	13 pts
3em	12 pts
4em	10 pts
5em	8 pts
6em	6 pts
7em	4 pts
8em	3 pts
9em	2 pts
10em	1 pt

Si moins de 3 partants, la moitié des points sera attribuée

Un bonus en fonction du nombre de partants dans la classe sera attribué :



Nombre de partant dans la classe	BONUS
De 3 à 7 partants	+ 1 pt
De 8 à 12 partants	+ 2 pts
+ de 12 partants	+ 3 pts

Le pilote ou copilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge de l'ASA DAUPHINOISE.

En cas d'égalité de points, le nombre de victoires de classe sera pris en compte.

En cas d'égalité de victoires, le nombre de temps de classe sur l'ensemble des rallyes sera pris en compte.

#### **Article 4 :**

Un classement PROVISoire sera tenu à jour après chaque épreuve.

Le classement définitif sera établi après le dernier rallye du challenge.

Les 10 premiers pilotes du Challenge seront récompensés

Les 10 premiers copilotes du Challenge seront récompensés

#### **Article 5 : REMISE des PRIX**

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD annuellement.

Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix, verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.



ASA Dauphinoise affiliée à la Ligue Rhône-Alpes  
Maison Départementale des Sports  
7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS  
04 76 33 09 63  
E-mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com) / [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)





ASA Dauphinoise affiliée à la Ligue Rhône-Alpes  
Maison Départementale des Sports  
7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS  
04 76 33 09 63

E-mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com) / [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)

